



GENERAL FISHERIES COMMISSION
FOR THE MEDITERRANEAN
COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES
POUR LA MÉDITERRANÉE



**COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES
POUR LA MÉDITERRANÉE**

Trente-deuxième session

Rome (Italie), 25-29 février 2008

**PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE
INTERSESSIONS 2008**

I. INTRODUCTION

1. L'ensemble du programme de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) comprend des activités qui doivent être réalisées par les Membres, au niveau national, par le Comité scientifique consultatif (CSC), le Comité de l'aquaculture (CAQ), le Comité d'application (COC) et leurs organes subsidiaires. Le présent document résume les principales activités prévues en 2008, telles que définies par la dixième session du CSC (octobre 2007) et modifiées à la suite du programme à moyen terme défini par la réunion de coordination des groupes de travail du CAQ en novembre 2006¹. Les activités du COC devraient être précisées lors de sa deuxième session (février 2008). Il conviendra toutefois, en examinant le programme de travail provisoire proposé pour 2008, de faire en sorte d'anticiper les incidences sur le budget au regard des prévisions budgétaires préliminaires présentées dans le document GFCM:XXXII/2008/8.

II. PROGRAMME PROVISOIRE DU COMITÉ SCIENTIFIQUE CONSULTATIF

2. On trouvera ci-après un résumé, par sujets, des activités proposées pour la période intersessions 2008 telles qu'identifiées par les quatre sous-comités du CSC et remaniées par le Comité. Le termes de référence provisoires pour certaines des activités proposées (ateliers et groupes de travail) sont joints, pour référence, au présent document en tant qu'appendice A.

¹ Document GFCM/31/2007/Inf.9.

Sous-Comité de l'évaluation des stocks (SCSA)

- Continuer et promouvoir l'évaluation des stocks des espèces prioritaires de la CGPM et des stocks partagés, en considérant la nécessité de mieux prendre en compte les sous-régions géographiques qui n'ont pas été suffisamment couvertes;
- Procéder à l'évaluation conjointe du stock du merlus (*Merluccius merluccius*) et des espèces associées dans chaque sous-région géographique ou groupe de sous-régions s'il y a lieu, utilisant les données relatives aux captures commerciales et celles fournies par les campagnes de chalutage, y compris l'analyse de sensibilité, la sélection de points de référence et d'indicateurs et les nouveaux résultats concernant les paramètres de croissance du merlu obtenus suite aux expériences de marquage et à une éventuelle nouvelle interprétation des otolithes;
- Lancer une activité conjointe pour le traitement et l'analyse des informations y compris les données issues des campagnes de chalutage, en particulier de MEDITS et des campagnes d'ichtyoplancton, réalisés dans plusieurs pays de la région;
- Organiser la deuxième réunion du Groupe de travail sur les méthodes d'évaluation des stocks (WGSAM) qui sera axée sur les protocoles et les méthodes de base pour effectuer des évaluations par les méthodes directes (termes de référence à l'appendice A.8);
- Organiser, avec éventuellement la collaboration du Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM), des stages de formation sur les méthodes d'évaluation des stocks concernant:
 - l'ajustement des analyses de la population virtuelle (APV);
 - les modèles de production;
 - les modèles composites et de non-équilibre;
 - les campagnes de chalutage (utiliser les campagnes de chalutage pour l'évaluation, les analyses directes de survie et ALADYM).

Espèces prioritaires et stocks partagés

- mettre à jour la liste des espèces prioritaires par sous-région géographique et celle des stocks partagés en s'appuyant sur les critères convenus par le CSC et en tenant compte de la contribution des projets régionaux.

Sous-Comité de l'environnement et des écosystèmes marins (SCMEE)

- Organiser le groupe de travail transversal sur les prises accessoires/prises accidentelles, avec la collaboration de partenaires compétents (Termes de référence à l'appendice A.1);
- Continuer à recueillir des données, avec la collaboration de partenaires, sur les interactions entre la pêche et les cétacés au moyen d'un questionnaire et étendre cette initiative aux oiseaux marins, les tortues de mer et les élasmobranches; consolider les activités de recherche sur l'utilisation d'émetteurs d'ultrasons;
- S'assurer que des activités de suivi des petits projets sont mises en œuvre ou proposées dans le cadre des activités du projet BycBAMS (ACCOBAMS) dans certains pays du bassin méditerranéen;
- Continuer à promouvoir la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches (AEP) et entreprendre des études dans les cas où cela est possible et approprié, en coordination avec le projet du FEM;
- Effectuer une analyse de l'impact physique sur les fonds marins et les habitats sensibles, en accordant une attention particulière au fond du talus continental et aux prairies sous-marines;
- Concevoir des éléments permettant d'identifier les habitats sensibles d'utilité pour les espèces prioritaires par sous-région géographique;
- Engager des études sur l'efficacité des zones de pêche restreinte et la préservation de la biodiversité;

- Élaborer un protocole pour la normalisation des études de sélectivité, y compris pour les aspects technologiques, biologiques, écosystémiques et économiques et identifier les étapes devant conduire à l'adoption d'un maillage carré de 40 mm dans le cul de chalut;
- Développer des études sur les aspects techniques à prendre en considération dans les études sur la sélectivité.

Sous-Comité des statistiques et information (SCSI)

Tâche 1 de la CGPM

- Procéder d'urgence à la compilation des données de la Tâche 1 et à leur communication conformément à la Résolution CGPM/2007/31/1, tout en notant qu'à l'avenir, et dès que les données reçues seront suffisantes, la segmentation des flottilles pourrait être revue à l'occasion d'un atelier transversal (termes de référence à l'appendice A.4) qui se tiendrait à la suite du SCSI;
- Produire des directives techniques concernant la déclaration des données de captures d'espèces cibles, d'espèces associées et de prises accessoires, à inclure dans l'outil de saisie des données de la Tâche 1;
- Normaliser la mesure de l'effort de pêche, par opération de pêche, et mettre sur pied une approche pour la calibration de l'effort de pêche avec différents engins, en tenant compte la compilation ultérieure dans le cadre de la Tâche 1 de la CGPM;

Autres systèmes statistiques

- Lancer l'expérimentation pratique du nouveau formulaire STATLANT37 A, compatible avec les sous-régions géographiques;
- Prendre des mesures pour développer le programme MEDSTAT à l'intérieur des pays concernés, en donnant la priorité au registre des flottilles de pêche.

Sous-Comité des sciences économiques et sociales (SCESS)

Pêche de loisirs

- Tenir une réunion du groupe de travail transversal ad hoc sur la pêche de loisirs (termes de référence à l'appendice A.5) qui se tiendrait à la suite du SCESS;
- Collecter des données socioéconomiques sur la pêche de loisirs conformément au cadre convenu par le SCESS et commencer à préparer des directives techniques sur la gestion de cette pêche.

Études sur les indicateurs et le marché

- Évaluer les impacts socioéconomiques liés à la mise en oeuvre d'un maillage carré de 40 mm dans les pêcheries au chalut; et mettre en oeuvre des analyses de l'impact dans des pays sélectionnés;
- Engager une étude sur le rôle des structures et mécanismes d'incitation dans les pêcheries nationales;
- Continuer le travail concernant la définition d'une méthode normalisée d'utilisation des données sur les marchés pour comprendre les variations de l'effort de pêche, qui sera considéré dans la gestion des pêcheries;
- Procéder à l'application pratique de la méthode des « feux de circulation » pour les analyses intégrées de tendances et d'indicateurs (et des points de référence associés) pour faciliter le suivi et l'évaluation de l'aménagement des pêcheries;
- Élaborer un manuel d'utilisation des indicateurs dans la gestion des pêches.

Groupe de travail conjoint CGPM/CICTA sur les grands pélagiques

- Préparer une étude pluridisciplinaire sur les pêcheries de petits thonidés en Méditerranée et en Mer noire;
- Organiser la huitième session du Groupe de travail en fonction de ces éléments.

Réunions du CSC et de ses organes subsidiaires

3. Le Comité scientifique consultatif a proposé, pour 2008, de convoquer les réunions ci-après.

Réunions	Lieu /Date
Deuxième réunion du Groupe de travail sur les méthodes d'évaluation des stocks , sur les méthodes de base et les protocoles permettant d'entreprendre des évaluations avec les méthodes directes (juste après la réunion de MEDITS)	Malte 9-11 avril 2008
Huitième session du Groupe de travail conjoint CGPM/CICTA sur les grands pélagiques	Malaga (Espagne) 5-9 mai 2008
Groupe de travail transversal SCMEE/SCSS sur les prises accessoires/accidentelles	À déterminer mai 2008
Cours de formation sur les méthodes d'évaluation des stocks	Caire (Égypte) 23-27 juin 2008
Groupe de travail transversal SCMEE/SCSA/SCSS sur la sélectivité	Sète (France) 1-3 juillet 2008
Groupe de travail SCSA sur les espèces démersales , y compris évaluation conjointe des stocks	Izmir (Turquie) 15-19 septembre 2008
Groupe de travail SCSA sur les petits pélagiques , y compris évaluation conjointe des stocks	Izmir (Turquie) 22-26 septembre 2008
Session du SCSS	Antalya (Turquie) 13-16 octobre 2008
Session du SCSS	Antalya (Turquie) 13-16 octobre 2008
Groupe de travail SCMEE/SCSA sur la pêche de loisirs (à la suite de la session du SCSES)	Antalya (Turquie) 13-16 octobre 2008
Session du SCSI	Antalya (Turquie) 13-16 octobre 2008
Atelier SCSI/SCSS/SCSA pour affiner la segmentation des flotilles (à la suite du SCSI)	Antalya (Turquie) 13-16 octobre 2008
Session du SCMEE	Antalya (Turquie) 13-16 octobre 2008
Réunion de coordination des sous-comités (CMSC)	Antalya (Turquie) 17 octobre 2008
Onzième session du CSC	Maroc 1-5 décembre 2008

4. Aux fins de la décision (trente et unième session², Rome, janvier 2007) d'intégrer l'évaluation du **projet ByCBAMS** pour renforcer les connaissances sur les populations de cétacés, la réunion du groupe de travail concerné par ce projet serait convoquée conjointement avec ACCOBAMS, à Rome, les 17 et 18 septembre 2008.

III. ACTIVITÉS DU COMITÉ DE L'AQUACULTURE EN 2008

5. Les activités des groupes de travail du CAQ sont programmées d'être réalisées avec le soutien de leurs projets respectifs entrepris en coopération, y compris les contributions d'organisations partenaires (c'est à dire l'UICN, la Fédération européenne des associations piscicoles (FEAP), l'Organisation internationale pour le développement des pêches en Europe orientale et centrale; l'IAMZ/CIHEAM), et sont donc conformes au plan de travail de ces projets pour 2008 (à savoir, MedMark³, InDAM⁴ et ShocMed⁵). Ces activités s'appuieraient, au besoin, sur le système d'information pour la promotion de l'aquaculture en Méditerranée (SIPAM) et seraient complétées par plusieurs cours de perfectionnement et des séminaires organisés sous l'égide de l'Institut agronomique méditerranéen de Saragosse (IAMZ) du CIHEAM.

Groupe de travail sur la commercialisation des produits aquacoles

- Réalisation d'études nationales pour mieux connaître la situation de la commercialisation des produits aquacoles et les interactions de la commercialisation des produits des pêches de capture, y compris évaluation de l'élasticité de la demande;
- Engager des études, au niveau régional, sur des produits choisis autres que le bar et la dorade;
- Constituer, au niveau national, un réseau de professionnels spécialisés dans la commercialisation des produits aquacoles pour contribuer au groupe de travail;
- Sélection et production des premières séries de données concernant la commercialisation des produits aquacoles;
- Réunion à mi-parcours du groupe de travail pour étudier les premières analyses comparatives des rapports nationaux et revoir la stratégie et la planification à moyen terme;
- Conception et essai de logiciels de traitement des données et des indicateurs sélectionnés pour commencer à constituer la base de données commerciales dans le système d'information SIPAM.

Groupe de travail sur la sélection des sites et la capacité de charge

- Étude théorique des sources d'information utiles et des données scientifiques concernant les seuils liés aux grands changements climatiques, y compris l'impact sur les habitats sensibles et les utilisations de la zone côtière comme fondement de la base de données ShocMed;
- Identification des goulets d'étranglement concernant la production aquacole (d'ordre environnemental, social, économique) en rapport avec la sélection des sites, y compris les questions d'ordre général suivantes: a) aquaculture – interactions du milieu et critères d'exclusion pour la sélection des sites (y compris concernant la biodiversité, les échappements, les conséquences sur la faune et la flore sauvages etc.), b) sécurité sanitaire et analyse des risques, c) besoins en infrastructures, d) interactions avec d'autres utilisations de la zone côtière (en particulier les habitats sensibles et les pêcheries);

² Voir le ^{paragraphe} 77 du rapport de la trente et unième session.

³ Élaboration d'une stratégie pour la commercialisation et la promotion des produits aquacoles méditerranéens.

⁴ Sélection d'indicateurs de développement durable de l'aquaculture pour leur utilisation en Méditerranée.

⁵ Élaboration de directives techniques sur la sélection des sites et la capacité de charge de l'aquaculture méditerranéenne.

- Identifier les caractéristiques environnementales altérées par l'aquaculture et qui ont des effets sur cette activité au regard, notamment, des écosystèmes marins méditerranéens (par exemple, en fonction de la profondeur, de la distance du rivage, régime en vigueur);
- Commencer l'évaluation comparative des cadres juridiques existants et des procédures administratives de sélection des sites, y compris l'analyse des incidences des dispositifs réglementaires et des procédures d'EIE; détecter les principales insuffisances en matière de réglementation, de décalation et d'information sur les programmes de suivi;
- Réunion du groupe de travail pour valider les résultats et affiner la stratégie ShocMed sur le plan de la collecte des données, des méthodes d'analyse ainsi que de la planification des activités (c'est-à-dire les domaines d'intervention, la sélection et des méthodes de calcul de la capacité de charge et de cale des fermes aquacoles en milieu côtier méditerranéen, pour les enquêtes qui seront effectuées dans un second temps).

Groupe de travail sur le développement durable de l'aquaculture

- Préparation et analyse d'une bibliographie annotée résumant l'ensemble des documents existants et les projets concernant le développement durable de l'aquaculture dans le bassin méditerranéen;
- Formulation d'une définition, propre à la Méditerranée, du « développement durable de l'aquaculture » dans le cadre d'une approche écosystémique;
- Étude et analyse des programmes de recherche-développement nationaux et régionaux sur les interactions entre aquaculture et environnement;
- Entreprendre le recensement de tous les indicateurs publiés concernant le développement durable de l'aquaculture, sur la base des travaux disponibles (y compris les données des projets EVAD, CONSENSUS et de l'UICN); élaborer des critères et des méthodes de pondération pour la sélection et l'utilisation d'indicateurs pour la Méditerranée, englobant les différents systèmes d'aquaculture;
- Dresser une première liste d'indicateurs prioritaires en mettant l'accent sur les espèces, l'environnement, les techniques d'élevage, les facteurs socioéconomiques, la typologie des entreprises et convoquer un atelier sur la base de ces éléments;
- Développer la première étude de cas sur l'utilisation des indicateurs choisis et lancer sa mise en oeuvre;
- Convoquer une réunion du groupe de travail pour valider les résultats et affiner la deuxième phase de la stratégie InDAM.

SIPAM

6. L'évolution ultérieure du SIPAM en matière de fonctionnement et d'exploitation passe par l'adoption et la mise en œuvre d'un cadre clair. Cela demande l'engagement de toutes les parties concernées et de redéfinir, en parallèle, le rôle du centre régional du SIPAM aux fins de lancer le système dans le domaine public en 2008. Le programme de travail portera, notamment, sur les axes ci-après:

- Achever la validation des données qui seront ensuite rapidement actualisées par tous les coordinateurs nationaux et intégration des six pays membres restants de la CGPM n'appartenant pas encore au SIPAM;
- Régler les questions en suspens liées aux technologies de l'information et prendre les dispositions nécessaires pour que le système obtienne la certification ISO;
- Suivi systématique des données du SIPAM et production de rapports types (mensuels et annuels) en appui aux groupes de travail du CAQ;
- Intégration du SIPAM aux autres initiatives en matière de base de données concernant l'aquaculture (par exemple, constitution d'une base de données sur la commercialisation

des produits aquacoles et élaboration d'autres outils nécessaires aux groupes de travail du CAQ);

- Convocation de la réunion annuelle du SIPAM (éventuellement à la suite du CAQ) lorsque le système d'information sera pleinement opérationnel, certifié et mis en route;
- Étude de faisabilité sur la réorganisation du futur réseau SIPAM, après 2008, compte tenu du maintien ou de substituton du Centre régional à Tunis.

Réunions du CAQ et de ses organes subsidiaires

7. Les réunions ci-après sont prévues en 2008.

Réunions	Lieu/Date
Groupe de travail sur la commercialisation des produits aquacoles	À déterminer septembre 2008
Groupe de travail sur la sélection des sites et la capacité de charge	À déterminer / 2008
Atelier sur la sélection des indicateurs de durabilité (groupe de travail sur le développement durable)	Montpellier (France) mi-mars 2008
Groupe de travail sur le développement durable	À déterminer / 2008
Cours de perfectionnement IAZM/CIHEAM sur les systèmes de recirculation et leur application dans l'aquaculture	Tarragone (Espagne) 10-14 mars 2008
Cours de perfectionnement IAZM/CIHEAM sur la nutrition des poissons: durabilité et qualité des produits	Saragosse (Espagne) 19-23 mai 2008
Réunion annuelle du SIPAM	À déterminer début novembre 2008
Réunion de coordination des groupes de travail (CMWG)	À déterminer début novembre 2008
Sixième session du CAQ	À déterminer début novembre 2008

IV. MESURES PROPOSÉES À LA COMMISSION

8. La Commission est invitée à examiner les activités et les réunions proposées, pour 2008, par son Comité scientifique consultatif ainsi que l'actualisation des activités et des réunions du Comité de l'aquaculture. La Commission souhaitera peut-être prendre des décisions pertinentes sur ces questions, les classer, s'il y a lieu, par ordre de priorité et identifier les sources de financement complémentaires, selon les besoins.

9. Ce faisant, la CGPM pourrait examiner les incidences budgétaires de son programme de travail et donner au Secrétariat des indications supplémentaires sur l'exécution de ce budget.

APPENDICE A**Projets de termes de référence des groupes de travail et des ateliers****1. Groupe de travail transversal SCMEE/SCSA sur les prises accessoires**

L'organisation de cette réunion a été convenue par la Commission à sa trente et unième session. Le SCMEE a suggéré le mandat ci-après:

- réduction des prises accessoires et de la mortalité par pêche des espèces menacées (chondrychiens, tortues, oiseaux marins, mammifères marins);
- évaluation et amélioration des taux de survie des poissons après échappement;
- technologies visant à éviter les captures accessoires de juvéniles (exemple: détection acoustique, etc.);
- mise oeuvre de mesures de réduction des prises accessoires (programme de promotion d'engins « intelligents », etc.);
- impact physique sur les fonds marins et les habitats sensibles, en particulier le fond du talus continental et les prairies sous-marines.

2. Groupe de travail transversal SCMEE/SCSA/CESS sur la sélectivité

La CGPM a suggéré et approuvé, à sa trentième session, l'établissement du réseau TECHNOMED, en tant que groupe de travail transversal du CSC, avec les objectifs ci-après:

- aider le CSC à formuler ses recommandations sur la gestion des pêches, en rapport avec les technologies de pêche;
- favoriser la coopération entre les chercheurs méditerranéens spécialisés dans les technologies de pêche et la sélectivité;
- assurer une surveillance permanente des technologies de pêche en Méditerranée et en mer Noire.

Le Groupe de travail comptera principalement sur des réseaux d'échange d'expériences de terrain et d'informations (forum électronique permanent); il sera chargé d'organiser une réunion sur les technologies de pêche, en particulier sur la question de la sélectivité, à la demande du CSC. Ses rapports et ses différents travaux seront publiés sur le site internet de la CGPM.

3. Réunion ad hoc du SCSA pour la préparation d'un registre régional des navires de pêche de la CGPM

Notant l'importance du registre des navires en tant qu'outil pour, entre autres, surveiller la capacité de pêche, il est proposé d'organiser une réunion ad hoc dont le mandat serait le suivant:

- examiner l'état d'avancement du registre des navires de pêche dans les pays et/ou les sous-régions de la CGPM;
- concevoir et décider des paramètres et du format que devrait avoir le registre de la flottille régionale de la CGPM;

- examiner et proposer des protocoles d'échange de données concernant la flotille pour leur transmission au Secrétariat de la CGPM, y compris des procédures de mise à jour des données et la fréquence de leur transmission;
- discuter de la question de la confidentialité des données dans le cadre de la recommandation CGPM /2006/7 et faire la distinction entre les données publiques, les données à usage restreint et les données confidentielles;
- discuter et proposer des instruments simples de suivi de la capacité de pêche à incorporer dans le registre de la flotille régionale de la CGPM.

4. **Atelier transversal SCESS/SCSI sur la révision de la segmentation de la flotille de la CGPM**

Avec les récentes expériences d'application de la matrice statistique de la Tâche 1 de la CGPM, il est apparu nécessaire de revoir les hypothèses qui sous-tendent la segmentation de la flotille de la CGPM. Un atelier SCESS/SCES/SCIS est proposé pour réfléchir aux questions ci-après sur la base d'exemples et de données

- revoir les segmentations de la flotte dans un souci de clarté et de cohérence interne (par exemple, pour appliquer des critères d'allocation cohérents dans toutes les classes de longueur), pour éviter que des navires ne retrouvent inscrits dans plusieurs segments de flotte;
- revoir le nom des catégories d' « engins mineurs »;
- reconsidérer les groupes de navires (par exemple, en divisant les grandes catégories en plusieurs segments plus petits), pour réduire au minimum la perte d'informations résultant du regroupement inévitable de navires ayant des systèmes d'exploitation différents, et partant, la discordance entre les caractéristiques économiques et biologiques attribuées au segment de flotte particulier;
- identifier les domaines de compatibilité et de divergence entre la segmentation de la flotille de la CGPM et la segmentation de la flotille de la Commission européenne (exemple: catégories de longueur des navires et catégories d'engins dominants ou exclusifs).

5. **Groupe de travail transversal SCESS/SCSA sur les pêcheries de loisirs**

Le Groupe de travail aura pour mandat de:

- définir, comme c'est le cas pour les dimensions socioéconomiques, un cadre pour la collecte et l'analyse de données biologiques, écologiques, environnementales, économiques et sociales pour la gestion des pêcheries de loisirs;
- établir une liste minimale d'indicateurs socioéconomiques pour la Tâche 1 de la CGPM ainsi que des indicateurs biologiques, écologiques et environnementaux qui seront pris en compte ultérieurement dans cette matrice;
- élaborer une méthodologie interdisciplinaire commune pour le suivi de la pêche de loisirs, y compris pour étudier les incidences socioéconomiques aux niveaux national et sous-régional;
- élaborer des directives techniques, une législation commune et des systèmes de mise en application efficaces pour la pêche de loisirs dans le cadre de la CGPM;
- élaborer des méthodes pour étudier les interactions entre les pêcheries de loisirs et commerciales;

- améliorer continuellement le cadre présenté à l'annexe 11 du rapport du SCESS.

À sa première réunion, le Groupe de travail aura les termes de référence suivants:

- examiner les cadres existants dans les domaines juridiques, de gestion et environnementaux à considérer;
- définir un cadre intégré pour la collecte et l'analyse des données biologiques, écologiques, environnementales et socioéconomiques à utiliser pour l'aménagement des pêcheries de loisirs;
- identifier et préparer des études de cas prioritaires au niveau des pays pour aider à finaliser les tâches qui précèdent.

6. Atelier du SCESS sur les modes d'utilisation des données sur le marché pour comprendre les variations de l'effort de pêche dans le cadre de la gestion d'une pêcherie

Un atelier du SCESS est proposé pour permettre des échanges de données d'expérience entre pays et pour discuter:

- d'éventuelles études, au niveau national, sur la base des méthodes employées jusqu'ici;
- d'éventuelles études des méthodes qui n'ont pas encore été adoptées pour l'analyse des impacts du marché;
- de l'élaboration d'outils d'aide à la décision communs pour la gestion des pêches en Méditerranée.

La discussion sera facilitée par un document d'information qui passera en revue les méthodes employées pour analyser les données du marché pour comprendre les variations de l'effort.

7. Groupe de travail transversal sur l'approche écosystémique des pêches (AEP)

Pour comprendre les possibilités d'application d'une méthode globale, intégrée, adaptative et participative de mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches, il a été proposé de créer un groupe de travail transversal dont le mandat est le suivant:

- définir ce que comporte (et ne comporte pas) l'application de l'approche écosystémique des pêches pour la CGPM, dans toutes ses dimensions biologiques/écologiques, économiques, sociales et de gouvernance;
- définir un cadre pour l'application de l'approche écosystémique des pêches au sein de la CGPM, en prenant en considération les pêcheries et les écosystèmes sous-régionaux;
- identifier des projets pilotes intégrés dans lesquels le cadre de l'approche écosystémique des pêches sera appliqué;
- identifier des informations prioritaires multidisciplinaires pour faciliter l'application de l'approche écosystémique des pêches (en faisant une distinction entre les informations utiles à la gestion, et les informations de base pour la recherche);
- rassembler des expériences ou des études de cas sur l'application de l'approche écosystémique des pêches dans la zone de compétence de la CGPM.

Termes de référence de la première réunion du groupe de travail transversal AEP

Le groupe de travail AEP est invité à se réunir pour étudier:

- les deux premiers aspects de son mandat, à savoir s'accorder sur la définition de l'approche écosystémique des pêches dans la zone relevant de la compétence de la CGPM;
- l'élaboration d'un cadre pour l'application de l'approche écosystémique des pêches. Le groupe devra définir les limites appropriées pour la mise en oeuvre du cadre à un niveau plus local ou sous-régional, en tenant compte de considérations juridictionnelles et naturelles.

8. Deuxième réunion du groupe de travail sur les méthodes d'évaluation des stocks consacrée à l'utilisation des données obtenues dans le cadre des campagnes en mer aux fins d'évaluation

Le groupe de travail susmentionné a le mandat suivant:

- Identifier et proposer des méthodes adaptées d'évaluation des stocks afin de mesurer les progrès accomplis dans l'application des conclusions du SMDD concernant la PME (Johannesburg, 2002);
- Identifier les besoins en données pour réaliser des évaluations sur la base de campagnes en mer (campagnes de chalutage et de sondage acoustique, campagnes des œufs et larves), examiner les déficits de données, détecter les besoins en matière de recherches et trouver les moyens appropriés d'y faire face;
- Établir un cadre commun en vue de l'harmonisation des méthodes de base, des protocoles, de la présentation des données, du contrôle de la qualité pour l'exécution des prospections sur les espèces démersales et pélagiques en Méditerranée et en Mer noire et ainsi que l'identification du logiciel à utiliser pour effectuer des évaluations conjointes par les méthodes directes;
- Réaliser le protocole envisagé de la CGPM concernant les campagnes de chalutage qui devrait prendre en compte les résultats du programme MEDITS;
- Procéder à des évaluations et à l'interprétation des données provenant des prospections par chalutage effectuées aux niveaux des régions et des sous-régions géographiques, pour une exploitation durable des stocks, y compris, si cela est possible, prendre en compte les écosystèmes pour la gestion des pêcheries.